

**RÈGLEMENT 3437-2024**

Modifiant le Règlement de zonage 2368-2010  
concernant l'autorisation de nouveaux usages résidentiels dans la zone  
commerciale Dj22C située sur la rue Sherbrooke

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue  
à l'hôtel de ville, le 18 mars 2024 à 19 h 00, lors de laquelle il y avait quorum.

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la Ville et de ses citoyens de modifier les  
dispositions du règlement de zonage pour permettre la mixité commerciale et  
résidentielle dans la zone commerciale Dj22C située sur la rue Sherbrooke;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de permettre le développement d'habitations  
dans les espaces sous-occupés du périmètre urbain localisés à proximité des  
services et des emplois;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et Ville*, RLRQ  
c. C-19, lors de la séance du 4 mars 2024, un avis de motion a été préalablement  
donné et le projet de règlement a été déposé;

**ATTENDU QU'**un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et les  
changements, s'il y a lieu, entre le projet déposé et le règlement soumis avant son  
adoption lors de la séance du 18 mars 2024;

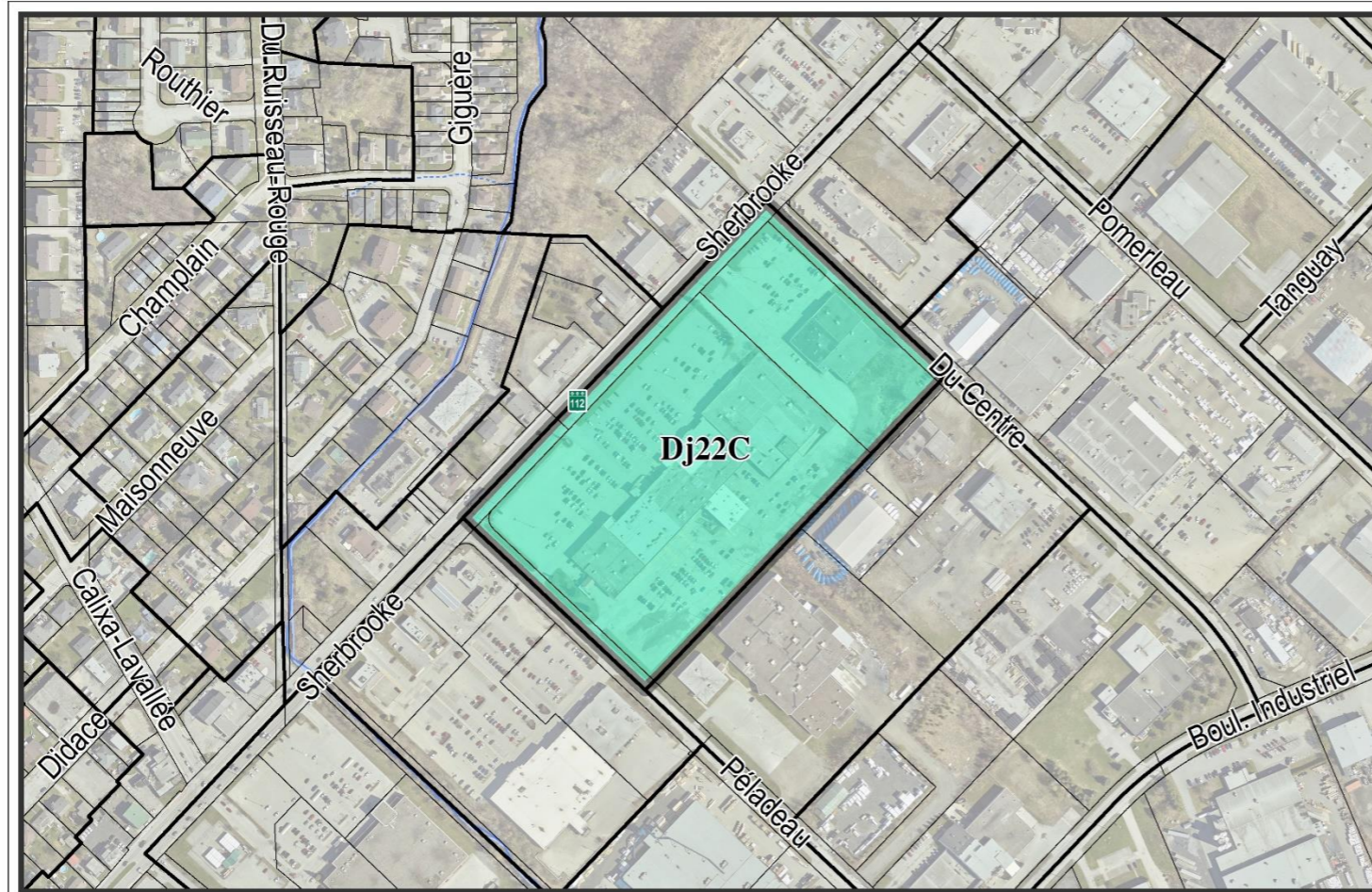
**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. L'annexe V du Règlement de zonage 2368-2010 concernant les grilles des  
usages et des normes d'implantation par zone est modifiée comme suit à la grille  
correspondant à la colonne Dj22C :
  - a) en ajoutant à la case correspondant à la ligne « H3.2 - Habitation multi. (9  
et plus) », l'expression « X ».
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Nathalie Pelletier, mairesse

Marie-Pierre Gauthier, greffière

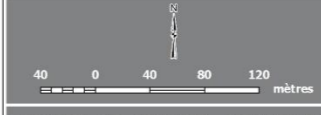
**AVIS DE MOTION :** 4 MARS 2024  
**ADOPTION :** 18 MARS 2024  
**ENTRÉE EN VIGUEUR :** 4 AVRIL 2024



 Zone concernée

**VILLE DE MAGOG**  
 PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT  
 DU TERRITOIRE

**ZONAGE**  
 Zone concernée

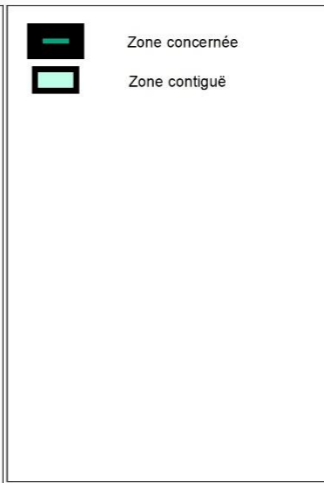
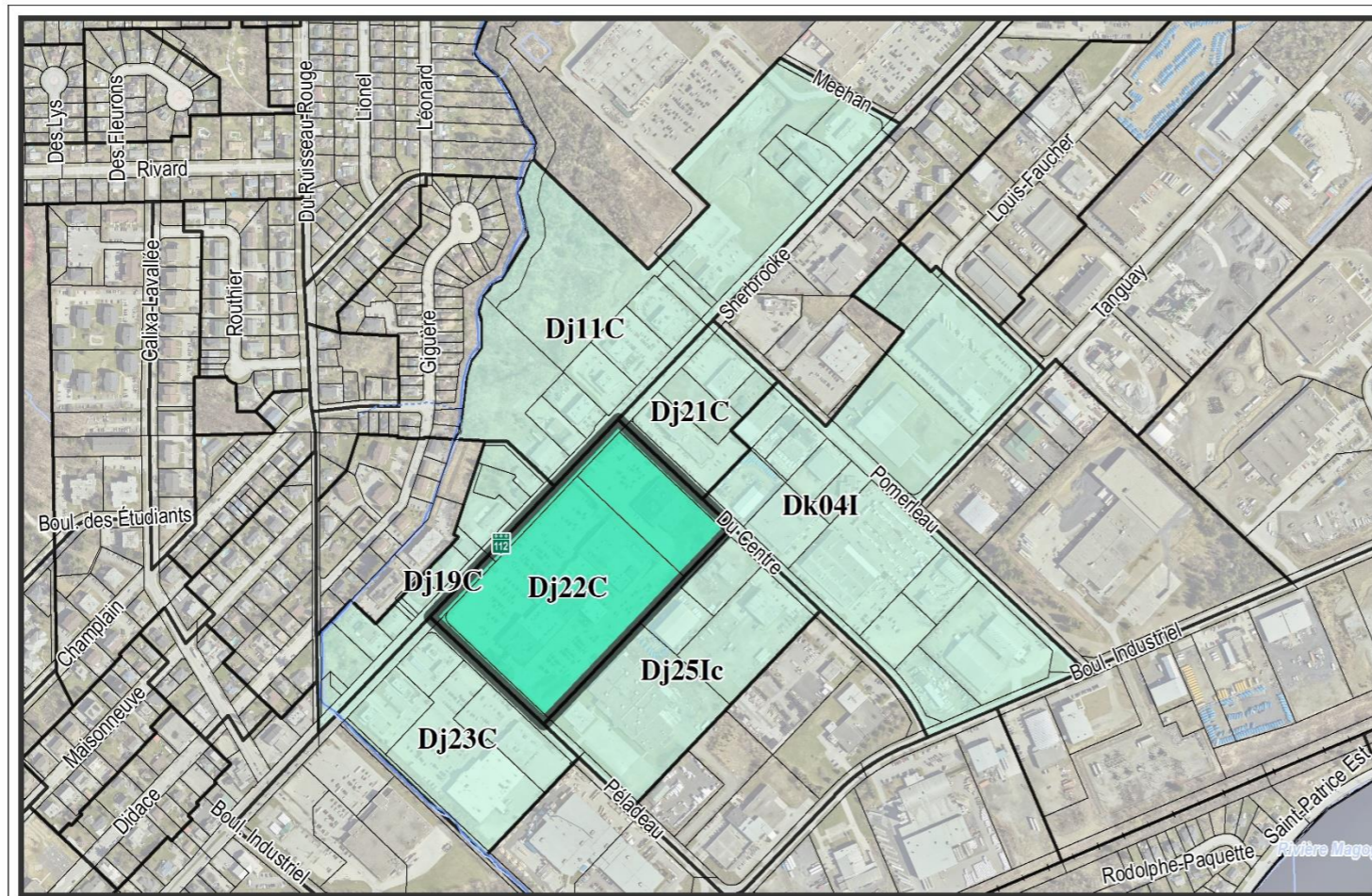


Préparé par : **Lysanne Hébert** Date : 2023-12-14  
 Technicienne en urbanisme,  
 Division urbanisme

Approuvé par : **Mélissa Charbonneau**  
 Directrice,  
 Direction de la planification  
 et du développement du territoire

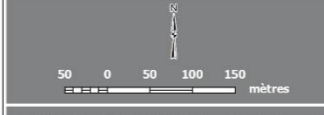
Nom fichier :      Plan no. :      Séquence :





VILLE DE MAGOG  
 PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT  
 DU TERRITOIRE

**ZONAGE**  
 Zone concernée et zones contiguës



Préparé par : Lysanne Hébert Date : 2023-12-14  
 Technicienne en urbanisme,  
 Division urbanisme

Approuvé par : MéliSSa Charbonneau  
 Directrice,  
 Direction de la planification et  
 du développement du territoire

Nom fichier : Plan no. : Séquence :

